



Le District de Haute-Loire et le District du Cantal recrutent un Conseiller Territorial en Arbitrage

Dans le cadre de l'accompagnement de ses clubs, et en vue du développement de l'arbitrage, le District de football de la Haute-Loire et le District du Cantal recrute conjointement un CTA.

Dans le cadre d'un CDI, les 2 Districts sont à la recherche d'un(e) conseiller (ère) technique en arbitrage.

Placé(e) sous l'autorité des Présidents des Districts de la Haute-Loire et du Cantal , vous aurez pour mission de remplir des tâches dévoués au CTA, à savoir :

- développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres ;
- mener conjointement avec la Ligue et ses conseillers techniques régionaux en arbitrage (CTRA), voire avec les conseillers techniques départementaux en arbitrage (CTDA), des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage;
- venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la CDA.

Missions

À ce titre, vos missions seront celles détaillées dans la fiche de poste jointe.

Prérequis

Niveau régional

Expertise en technique d'arbitrage et Lois du Jeu

Permis de conduire B obligatoire

Formation

Bac +2 (de préférence)

Diplôme de formateur en arbitrage de niveau 1 minimum

Compétences

- Qualités d'observations et de jugement en technique d'arbitrage
- Conduite et suivi de projet
- Expertise pédagogique
- Pratique et maîtrise des outils informatiques : Maîtrise de Word – Excel – Powerpoint et logiciels de montage vidéo
- Esprit d'équipe, enthousiasme, exemplarité
- Efficacité, fiabilité, adaptabilité
- Respect des institutions
- Rigueur technique et administrative
- Connaissance du milieu associatif
- Connaissance de la réglementation sportive en vigueur souhaitée
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à constituer, à gérer et traiter un réseau d'informations de façon régulière ou à la demande
- Capacité à analyser les situations, les enjeux et à percevoir les intérêts communs (transversalité)
- Capacité à travailler en mode projet
- Capacité à se situer et à s'exprimer dans un système de relations (élus, bénévoles, salariés, institutionnels...)
- Excellent relationnel et sens de la communication

Le poste

- CDI temps complet (1 mi-temps District HAUTE LOIRE et 1 mi-temps District CANTAL)
- Durée horaire : contrat annualisé en jours

Adresser un curriculum vitae, et une lettre de motivation (obligatoire) **pour le 5 octobre au plus tard :**

par mail à l'adresse suivante : llerat@haute-loire.fff.fr

DESCRIPTION DU POSTE

Le conseiller territorial en arbitrage (CTA) est placé sous l'autorité hiérarchique du Président du District de la Haute-Loire et du Président du District du Cantal, en lien avec les Présidents des Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA) respectives et en collaboration avec l'équipe régionale en arbitrage (ERA). Il est chargé de :

- développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres ;
- mener conjointement avec la Ligue et ses conseillers techniques régionaux en arbitrage (CTRA), des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage (EDA) ;
- venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la CA.

MISSIONS

- Promouvoir l'arbitrage.
- Favoriser le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres.
- Détecter, former et suivre les arbitres pouvant accéder aux compétitions régionales, avec l'EDA.
- Accompagner et former les observateurs d'arbitres.
- Prospecter dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA).
- Organiser et uniformiser les stages et la formation continue (en relation avec la CA).
- Suivre la gestion et la désignation des nouveaux jeunes arbitres.
- Accompagner et former les tuteurs d'arbitres.
- Former les arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs.
- Organiser et assurer les sessions de formations initiales en arbitrage (FIA) en collaboration avec l'EDA.
- Mettre en place et animer des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs).
- Contribuer aux travaux de l'ERA.
- Valoriser l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) et intervenir auprès des autres acteurs du football, par une participation aux formations et recyclages des éducateurs.
- S'associer à l'équipe technique départementale (CTD, etc.).
- Contribuer à la communication, à l'image de la fonction d'arbitre et abonder la rubrique « Arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le service communication).
- Adhérer et participer à la politique du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d'engagement sociétal de la FFF.
- Contribuer, ponctuellement et le cas échéant, à des missions régionales, voire nationales, sur le développement de l'arbitrage.

La fiche de poste a été validée par le BELFA lors de sa réunion du 30 avril 2025 et par la CFA lors de sa séance du 6 mai 2025.